



## LIGUE DE NORMANDIE DE VOLLEY-BALL



### COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ARBITRES SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 A HEROUVILLE SAINT CLAIR

Membres CRA présents : Alain CORNICARD, Philippe DAUCHEL, Jacques DEMISELLE, Pierrick LE BALC'H, Marc LE MARCHANT DE TRIGON,

Excusés : Jean Paul DUBIER, Karine EVAÏN, Jean Jacques PARIZEL

Absent : Simon PICANTIN

Clubs présents : AG Caennaise, Agglo Sud VB 76, ALAS Ganil, Arche VB, AS Hainneville VB, ASPTT de Caen, ASPTT Rouen MSA, Balez O Volley, Caen VB, Cor Elbeuf VB, CS Alençon, CS Ferté Macé, Dieppe UC, ES Carpiquet, Louviers VB, Le Havre EVB, Pacy sur Eure VB, PL Argentan, Saint Lô Volley, SC Bernay, SC Coutançais, VBC Flers, Volley Club Hérouville, Volley Vernon Saint Marcel, Volley Ball Gaillon Aubevoye,

Clubs absents concernés par l'arbitrage : Evreux VB, VB des Grèves, VB Isneauville BG,

Accueil des clubs à 10h avec émargement.

Ouverture de la séance par Pierrick LE BALC'H, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Présentation des membres de la CRA et les projets
- 2/ La feuille de match électronique
- 3/ Formation d'arbitrage
- 4/ Les Quotas des clubs
- 5/ Les désignations Nationales et Régionales

Le power point présenté pendant la séance sera disponible sur le site de la ligue sur <https://www.volleyballnormand.fr/>

#### **PRESENTATION DES MEMBRES DE LA CRA ET DES PROJETS**

Présentation des membres présents : Alain CORNICARD (CD76), Philippe DAUCHEL (CD76), Jacques DEMISELLE (CD14), Pierrick LE BALC'H (CD76), Marc LE MARCHANT DE TRIGON CD50), et Po Chua YANG (CD14)

L'ensemble des comités sont représentés dans la commission.

Présentation des 13 rôles au sein de la CRA. Pierrick informe qu'il reste des postes non occupés à ce jour. Si des personnes souhaitent intégrer la commission, ils sont les bienvenues.

## **LA FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE (FDME)**

La CRA a reçue en milieu de semaine un courriel de la FFVB informant du retard de la mise en place de la FDME. Pour les championnats nationaux, les clubs devront utiliser la feuille de match papier sur les premières journées.

En national : elle sera obligatoire en Elite, N2 et N3 avec en doublon la feuille de match papier sur une partie de la saison.

En régional : lors de l'Assemblée Générale, il a été décidé que les clubs pourront utiliser la FDM ou FDME. Il sera possible d'étendre la FDME aux championnats départementaux.

Pour la FDME, il sera possible de l'utiliser pour tout type de rencontres : 6X6, 4X4, 2X2. A confirmer.

Les indemnités du marqueur :

En national :

22€ (2\*11€ par les arbitres qui se feront rembourser par la FFVB) pour le marqueur qui tient la FDM  
5 € pour le marqueur qui tient la FDME (par le club qui se fera rembourser par la FFVB).

En pré-nationale/régional : 16 € pour le marqueur à la charge du club recevant.

## **FORMATIONS D'ARBITRE**

Présentation des formations sur power point.

- formation arbitre jeune, arbitre départemental
- formation arbitre ligue, fédéral
- formation arbitre beach
- formation juge de ligne

Des dates des formations seront communiquées aux clubs.

N.B. : il est possible également de contacter le secrétariat de la CRA pour solliciter des formations. Le nombre de stagiaires minimum est de dix, et il est nécessaire d'avoir un gymnase pour la pratique sur trois séances.

Une formation arbitre « Ligue » et « Fédéral » va être mise en place cette année.

## **QUOTAS D'ARBITRAGE**

Mise en place du Droit d'Accueil, de Formation et d'Arbitrage (DAFA) par la FFVB. Consulter le power point.

Au niveau régional, chaque club aura à fournir un nombre d'arbitrages correspondant au nombre de matchs à domicile donc pour :

- la pré-nationale masculine = 16 désignations (8 en 1<sup>er</sup> + 8 en second) ;
- la pré-nationale féminine = 18 désignations (9 en 1<sup>er</sup> + 9 en second) ;

Pour qu'un arbitre soit pris en compte dans le quota du club, il devra effectuer un minimum de 5 arbitrages.

Exemple pour équipe de prénationale masculine :  
un arbitre a effectué 10 arbitrages  
un autre a effectué 5 arbitrages  
un troisième arbitre en a effectué 3  
Le club totalise 15 désignations, le troisième n'est pas comptabilisé.

Les désignations en championnat de France, en championnat (régional, national et LNV) ainsi que les désignations en Coupe de France comptent pour les quotas (sauf marqueur).

Si des désignations sont effectuées par la CRA en R1 ou départemental, elles seront comptabilisées

Indemnité en prénationale : 32 € par arbitre désigné. Les équipes ne payeront plus les arbitres lors des rencontres en prénationale. Une redevance d'arbitrage + frais km seront facturés aux clubs pour pouvoir rembourser les arbitres. Les arbitres devront fournir un RIB à la ligue.

Indemnité en régionale : 30 € + frais km à la charge du club demandeur

## LES DESIGNATIONS NATIONALES ET REGIONALES

Présentation des désignations sur les premières journées. Les désignations seront disponibles sur l'espace des arbitres ou sur les calendriers régionaux.

## QUESTIONS DIVERSES

Nouveauté cette année, un licencié competlib pourra officier comme marqueur.

Rappel sur la présentation des licences :

\* La licence peut être présentée sur tout type de format papier, tablette, téléphone ...

En l'absence de licence :

\* présentation d'une pièce d'identité (photo, nom, prénom et date de naissance) + listing du club (48 heures avant la rencontre). **Les pièces d'identité originales doivent être présentées.**

\* d'une pièce d'identité (photo, nom, prénom et date de naissance) + certificat médical. **Le certificat médical de non contre-indication doit être l'original.**

\* La présentation du certificat médical de double ou triple surclassement ne permet pas au joueur de jouer. **Les double ou triple surclassement doivent être indiqués sur le listing ou la licence.**

Le marqueur indiquera dans le pavé des numéros de licence > P.I. Il n'est plus nécessaire de demander au joueur de venir signer.

Fin 13h30

Pierrick LE BALC'H

Ligue de Normandie de Volley-Ball  
Maison des Associations – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair – Tél : 02.50.01.95.18  
Antenne : 1 rue Masson – 76350 Oissel – Tél : 07.68.87.91.02  
Email : volleyballnormand@gmail.com Site : volleyballnormand.fr